

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD265

présenté par

M. Meurin, M. Baubry, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« diplôme moyen »,

le mot :

« formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interroger les orientations de ce projet de loi qui souhaite « augmenter significativement le niveau de diplôme moyen des nouveaux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ».

La question de la formation des futurs agriculteurs est bien entendu nécessaire et il n'est pas question de revenir sur ce point. L'étude d'impact souligne d'ailleurs que l'augmentation du niveau de formation initiale pour l'ensemble de la population française est également visible dans le secteur

agricole, même si le « niveau de formation des actifs agricoles (salariés et chefs d'exploitation) demeure en retard par rapport à l'ensemble de la population active de 20 à 64 ans ».

Toutefois, une interrogation subsiste. Faudra-t-il que les agriculteurs de demain aient un diplôme à BAC+5 pour envisager de reprendre une exploitation agricole ? Faut-il baser l'agriculture de demain exclusivement sur des diplômes, sans prendre en compte les formations ? Si la gestion d'une exploitation agricole demande aujourd'hui une technicité dans de multiples domaines, l'ambition de ce projet de loi pourrait laisser penser que les agriculteurs de demain devront être des technocrates avant d'être agriculteurs. C'est la raison pour laquelle il est préférable de privilégier une sémantique plus large de formation, plutôt que de diplômes.